

<p>Date Convocation 21/02/2024</p> <p>Date Affichage 21/02/2024</p> <p>Nombre de Conseillers</p> <ul style="list-style-type: none"> - en exercice 27 - présents 17 - procurations 06 - absents 04 	<p>Le Vingt Sept Février Deux Mille Vingt Quatre à 19 Heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de l'île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p>PRESENTS 17 : Carole CHARUAU, Anne-Claude CABILIC, Emmanuel MAILLARD, Judith LE RALLE, Michel BOURGERY, Isabelle CADOU, Laurent CHAUVET, Brigitte GIGOU, Valérie AURIAUX, Michel CHARUAU, Jean-Marie CAMBRELENG, Alice MARTIN, Manuela AUGEREAU, Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU, Yannick RIVALIN, Patrice BERNARD et Dany HERBRETEAU</p> <p>PROCURATIONS 6 : Michel BRUNEAU, Didier MARTIN, Corinne VERGNAUD LEBRIS, Sophie FERRY, Sandrine TARAUD et Line CHARUAU, qui ont donné respectivement procuration à Jean-Marie CAMBRELENG, Manuela AUGEREAU, Isabelle CADOU, Brigitte GIGOU, Judith LE RALLE et Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU</p> <p>ABSENTS 4 : Rémy BONNIN, Didier Gustave MARTIN, Stéphane GILOT et Jérôme GEAY</p> <p>SECRETAIRE : Manuella AUGEREAU</p>
--	--

33-MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL DU CCAS (ACI ESPACES VERTS) AU BENEFICE DE LA MAIRIE SUR SON BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES : AUTORISATION A SIGNER UNE CONVENTION

Rapporteur : Carole CHARUAU

Le CCAS de l'île d'Yeu est la seule entité de l'île à proposer des parcours d'insertion par l'activité économique pour les personnes éloignées de l'emploi. Il gère deux ACI (Ateliers et Chantiers d'Insertion) qui accueillent des agents sur des postes en insertion, avec le soutien financier de l'État et du département de la Vendée. Ces ACI renforcent l'action du CCAS grâce à un accompagnement socioprofessionnel individuel et collectif soutenu et personnalisé des agents.

L'équipe se compose de 6 postes en insertion à 0.80 ETP par agent, soit 4.80 ETP. Ils prennent en charge les divers travaux dans le respect de leurs compétences et sous la responsabilité d'un encadrant technique dédié. Le chantier d'insertion « Espaces Verts » de l'île d'Yeu est un ACI porteur de sens. Il offre des missions particulièrement adaptées à des personnes en IAE (Insertion par l'Activité Economique). Ce chantier constitue donc un atout indéniable dans la politique d'accompagnement social sur l'île d'Yeu.

L'existence du chantier « Espaces verts » est l'opportunité depuis des années de proposer aux services de la Commune et du CCAS.

La mise à disposition de personnel à titre onéreux du CCAS à la commune de l'île d'Yeu (services culture, patrimoine, domaine public...) et au camping (budget annexe) a permis d'étendre les possibilités d'accompagnement des personnes éloignées de l'emploi sur l'île et donne une portée sociale au chantier « Espaces verts ».

Ce partenariat entre le CCAS et la commune de l'Île d'Yeu (services culture/patrimoine/ domaine public...) et du camping (budget annexe), en plus des structures internes au CCAS est un maillon supplémentaire pour la mise en œuvre de la politique sociale du territoire.

La Dirrecte a contacté le CCAS en 2023 pour faire savoir que le chantier d'insertion devait identifier les recettes liées à son activité vis-à-vis des services municipaux et les facturer.

Le rapporteur de signer une convention qui :

- Fixe les modalités financières entre le CCAS et la commune de l'Île d'Yeu (services culture/patrimoine/ domaine public...) et le camping (budget annexe).
- Définit la durée à savoir pour 3 ans, soit du 1^{er} janvier 2023 (régularisation de 2023) au 31 décembre 2025 et sera renouvelée par tacite reconduction.

Elle sera ajustée et actualisée en tant que de besoin à chaque date anniversaire. En cas de modifications substantielles, elle sera de nouveau présentée au Conseil municipal.

La mission consiste pour le CCAS à s'engager auprès de la commune de l'Île d'Yeu (services culture/patrimoine/ domaine public...) et du camping (budget annexe) en faveur des activités suivantes :

- travaux extérieurs sur le domaine public, dans les bâtiments du CCAS et de la commune,
- préparation des sols,
- installation des équipements annexes,
- taille des arbres et arbustes,
- débroussaillage des espaces naturels,
- entretien des surfaces,
- peinture des murs,
- tâches de petite maçonnerie,
- construction en bois de petites structures
- construction et entretien du matériel de chantier,
- montage et démontage des structures légères
- déménagements pour le compte des structures municipales

Le personnel confié par le CCAS à la commune de l'Île d'Yeu (services culture/patrimoine/ domaine public...) et du camping (budget annexe) sera facturé à la commune trimestriellement.

Un travail de coordination est réalisé entre l'encadrant technique du chantier « Espaces verts » et les services municipaux dont le camping pour organiser les interventions des agents du chantier « Espaces verts » en fonction de leur disponibilité.

Sur proposition du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ♦ **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition et toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme
La maire,
Carole CHARUAU